



MODIFICATION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE

À partir du 1^{er} janvier 2021, plusieurs communes du territoire vont voir leur rythme de collecte des ordures ménagères modifié.

Jusqu'à présent collectées toutes les semaines, les communes **d'Allier, Antist, Angos, Arcizac-Adour, Aurensan, Bazet, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Bours, Chis, Coussan, Gayan, Gonez, Hauban, Hiis, Hitte, Horgues, Hourc, Lagarde, Lansac, Laslades, Momères, Montgaillard, Neuilh, Montignac, Oursbelille, Ordizan, Orignac, Pouyastruc, Salles-Adour, Sarniguet, Sarrouilles, Souyeaux, Saint-Martin, Trébons et Vielle-Adour** seront désormais collectées une fois tous les 15 jours.

Depuis la mise en place de la taxe incitative et de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire du SYMAT, la quantité d'ordures ménagères produites par les usagers a été réduite. Ce nouveau fonctionnement permet ainsi de s'adapter au nouveau comportement des usagers qui sont de moins en moins nombreux à sortir leur bac d'ordures ménagères. En effet, 78% d'entre eux sortent leur bac OM au maximum tous les 15 jours.

De plus, cette modification des fréquences de collecte s'inscrit dans une démarche à la fois écologique et économique. Afin de réduire au maximum l'impact environnemental que peut engendrer le service de ramassage, les futures tournées des ripeurs ont pu être de ce fait grandement optimisées. Ce nouveau fonctionnement s'inscrit dans une volonté de la part du SYMAT de continuer à assurer un service essentiel de qualité tout en réduisant l'incidence que peut engendrer la consommation de ses véhicules sur l'environnement. Pour information, un camion benne ordures ménagères (BOM) consomme 65 litres de gasoil aux 100 kilomètres.

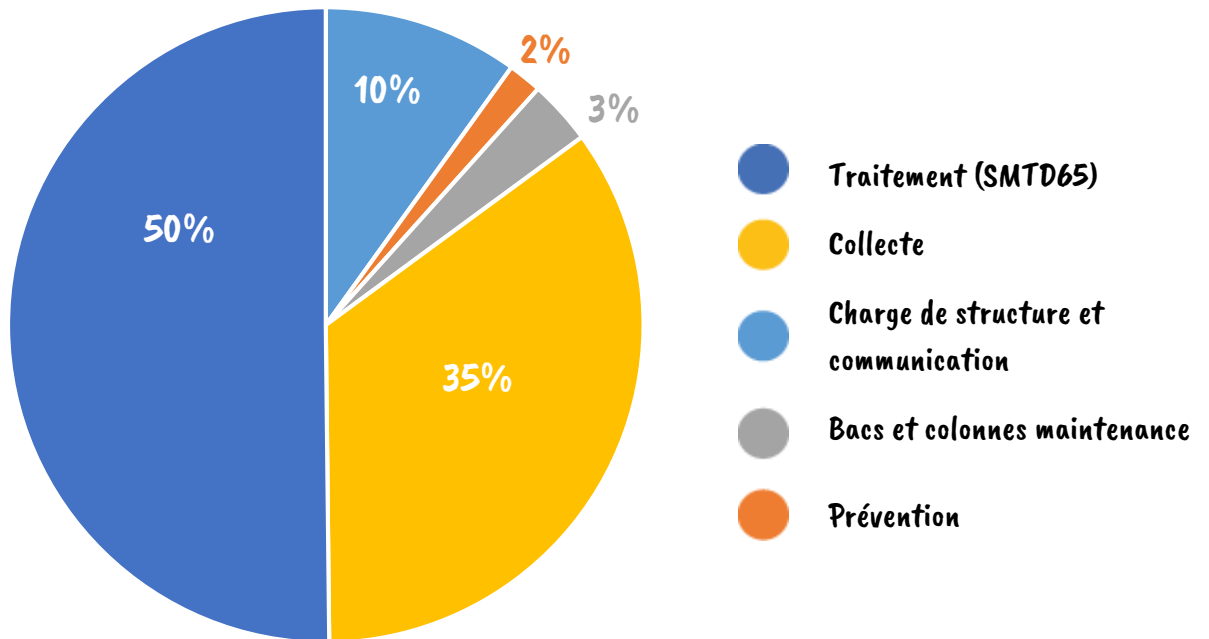
Passer moins souvent permet ainsi de générer des économies qui nous permettront d'amortir les prochaines hausses de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui s'appliqueront dès 2021.

L'ensemble des calendriers de collecte est à retrouver sur le site SYMAT.fr ou en téléchargeant l'application mobile gratuite SYMAT afin de pouvoir être notifié la veille de chaque prochain passage du camion de collecte.

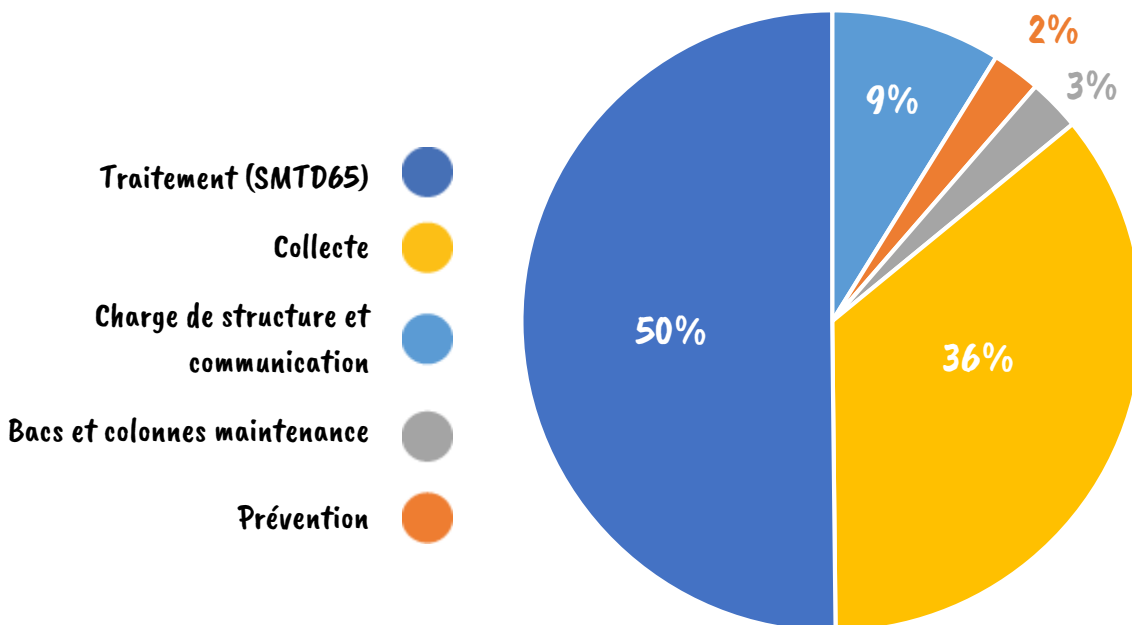


RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À LA COLLECTE

TOUS SERVICES



ORDURES MÉNAGÈRES



INFOS & CONTACTS

www.symat.fr  SYMAT

 N° Vert 0 800 816 051

L'APPLI MOBILE
UN OUTIL PRATIQUE ET GRATUIT
DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT SUR